

<http://www.ecoleemancipee.org/spip.php?article2711>



Budget 2019 : aust  rit   accrue - interview de Philippe L  g  

-   conomie -



Publication date: mercredi 19 d  cembre 2018

Copyright    L'  cole   mancip  e - Tous droits r  serv  s

ÉE : Peut-on faire le bilan du budget précédent ?

PL : Le budget 2018 était caractérisé par une baisse de l'impôt sur les sociétés (IS) pour les PME et surtout par une forte baisse des impôts pour les ménages les plus riches. Cela devait, selon le gouvernement, favoriser l'investissement et la croissance. La suppression de l'impôt sur la fortune (ISF) et la création du prélèvement forfaitaire unique sur les revenus du capital (PFU) représentaient une perte de 5 milliards d'euros pour les finances publiques. Afin de respecter les contraintes européennes, ces cadeaux ont été compensés par une hausse de la fiscalité indirecte sur le tabac et les carburants et par de fortes ponctions sur les retraités. Résultat : le pouvoir d'achat a reculé au premier trimestre 2018 (- 0,5 %) et la croissance française a ralenti au premier semestre 2018. La croissance 2018 prévue initialement à 2 % ne sera finalement que de 1,7 %. Et les créations d'emploi ont nettement ralenti, passant de 349 000 en 2017 à 120 000 en 2018.

ÉE : Le gouvernement tient-il compte de cet échec ?

PL : Non. Le budget 2019 est dans la droite ligne de celui de 2018. Il est marqué par la poursuite de la baisse de l'IS (dont le taux sera de 31 % et non plus 33,3 %) et par la transformation du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en une réduction de cotisations sociales patronales. De plus, la bascule des cotisations salariés/CSG jouera pleinement en 2019, ce qui va grever le pouvoir d'achat des retraités et saper l'autonomie de l'UNEDIC. Les effets cumulés des réformes budgétaires 2018-2019 sont violemment inégalitaires : les 20 % les plus pauvres voient leur pouvoir d'achat diminuer de 1 % (pour une personne gagnant 800 euros par mois, la perte est de 100 euros par an). La plupart ne bénéficient pas de la baisse de la taxe d'habitation, qu'ils ne payaient pas. De plus, le gouvernement poursuit en 2019 la baisse du nombre des contrats aidés, qui est déjà passée de 320 000 à 100 000 depuis l'élection de Macron. Les quartiers pauvres et les associations vont en souffrir. L'austérité budgétaire s'intensifie puisque le taux de croissance des dépenses publiques (hors intérêt) passe de 1,7 % en 2017 à 0,9 % en 2018 et 0,5 % en 2019. Mais le gouvernement ne parviendra probablement pas à tenir son objectif de 120 000 postes de fonctionnaires supprimés d'ici 2022, comme nous l'expliquons dans le livre Macron, un mauvais tournant.

ÉE : Pouvez-vous donner des exemples de mesures nouvelles ?

PL : En septembre 2019 sera mise en place une exonération des cotisations sociales salariées sur les heures supplémentaires et complémentaires. Les travailleur-euses en emploi seront incité-es à travailler davantage alors même qu'il y a 3,5 millions de

demandeur-euses d'emploi sans aucune activité, 1,5 million d'actif-ves découragé-es et 1,6 million de personnes sous-employées. C'est absurde : cela revient à subventionner des destructions d'emplois pour des raisons purement démagogiques. Sarkozy avait fait de même en pleine crise afin de faire croire qu'il soutenait le pouvoir d'achat. Le résultat fut catastrophique. Mais ce gouvernement innove : il ne compensera pas intégralement par des taxes affectées la perte de recettes de cotisations sur les heures supplémentaires (et la suppression du « forfait social »). Par conséquent, la Sécurité sociale, un organisme paritaire, financera pour partie des décisions gouvernementales. Il est donc clair qu'au moment où la Sécurité sociale retrouve l'équilibre, la priorité du pouvoir en place est de créer les conditions des futures difficultés de financement... qui justifieront de nouvelles restrictions au niveau des prestations sociales. La suppression des cotisations sociales se répercutera inévitablement sur les dépenses sociales.

ÉE : Mais le gouvernement ne crée-t-il pas un panier de soins « 100 % santé » pour l'optique, l'audiologie et les soins dentaires ? Et ne supprime-t-il pas la tarification à l'activité (T2A) dans les hôpitaux ?

PL : Aucune ligne de financement de ce panier n'apparaît dans le tableau de l'évolution de l'ONDAM (Objectif national de dépenses d'assurance maladie). La prise en charge reposera donc sur les assurances complémentaires, ce qui va entraîner une forte hausse des primes que devront payer les ménages. Et le PLFSS ne remet pas vraiment en cause la T2A : il ne prévoit la création de financement au forfait que pour deux pathologies chroniques. Par ailleurs, les dotations en faveur des établissements médico-sociaux ralentissent, leur hausse passant de 2,6 % en 2018 à 2,2 % en 2019.

Propos recueillis par Denis Thomas